

Liste de contrôle de gestion de cas pour le traitement des cas de mariage d'enfants

UNHCR and Plan International

December 2023



Gestionnaires de cas et bénévoles

Cette liste de contrôle est fondée sur les enseignements tirés par HCR et Plan International dans le cadre de la gestion de cas de mariage d'enfants dans la protection des enfants (PE) et des services de gestion de cas de violence basée sur le genre (VBG). Quatre opérations dans trois pays ont participé à des approches pilotes en 2022 et 2023. **Pour plus d'informations, consultez le document technique complet et la synthèse succincte.** La liste de contrôle est destinée aux **gestionnaires de cas et aux bénévoles communautaires**. Lisez les déclarations et déterminez comment les appliquer à vos travaux. Discutez avec votre superviseur des domaines dans lesquels vous estimez avoir besoin d'un soutien ou de conseils supplémentaires. Tout au long de cette liste de contrôle, nous parlons des filles. C'est parce que les filles sont affectées de manière disproportionnée par les pratiques liées au mariage d'enfants. Toutefois, nous savons que les garçons sont également concernés par la pratique en fonction du cadre.

Gestionnaires de cas et bénévoles	De quel soutien ai-je besoin?
<ul style="list-style-type: none"> Je sais que je ne suis pas seul.e responsable d'arrêter les mariages d'enfants. Je fais partie d'un système plus large de protection des enfants, police et autres acteurs. 	
<ul style="list-style-type: none"> J'ai suivi ou j'ai accès aux formations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Formation à la gestion de cas de PE Formation à la gestion de cas de VBG Formation BIP en ligne ou en face à face (uniquement dans le cadre de réfugiés) Premiers secours psychologiques Gérer les révélations de VBG parmi les enfants et les adolescents Formation de prise en charge d'enfants survivants d'abus sexuels Programme transformateur en matière de genre et/ou programme adapté aux adolescents et aux enfants <p><i>Demandez à votre responsable ou au mécanisme local de coordination de la protection de déterminer les services disponibles dans votre région ou au niveau national.</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> J'évaluerai régulièrement mes attitudes et comportements personnels concernant les questions liées au mariage d'enfants, aux relations sexuelles des adolescents et à la grossesse. <ul style="list-style-type: none"> Je pourrai ainsi m'assurer que mes opinions personnelles ne causent aucune discrimination dans ma gestion de cas. Je me poserai des questions et réfléchirai à ce que je ressens. Comment pouvons-nous donner à cette fille le plus grand sentiment possible de sécurité et de confort ? Suis-je la meilleure personne pour travailler avec elle ? 	
<ul style="list-style-type: none"> Les cas de mariage d'enfants peuvent être très compliqués. Je demanderai toujours un soutien et des conseils à mon.ma supérieur.e hiérarchique avant de passer à l'action. Je serai guidé.e par le principe des intérêts supérieurs de l'enfant. 	
<ul style="list-style-type: none"> Je sais qu'il est toujours possible d'organiser une consultation de cas ou une étude de cas en équipe avec les collègues de PE et de VBG pour leur demander des conseils sur la meilleure méthode pour soutenir la fille, si j'en ressens le besoin. 	
<ul style="list-style-type: none"> Je ne recherche pas activement des cas de mariage d'enfants, car cela peut être stigmatisant et marginalisant pour les filles concernées et peut créer des risques, pour moi comme pour les filles. Lorsque des filles à risque ou déjà mariées sont identifiées, je sais que je dois décider quand et comment communiquer avec elles en fonction du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, pour éviter de les exposer à des préjudices supplémentaires. 	
<ul style="list-style-type: none"> Je demanderai toujours le consentement/l'assentiment de la fille avant de m'adresser ou d'impliquer quelqu'un d'autre dans sa prise en charge. Il s'agit notamment des parents/ personnes responsables de sa prise en charge ou des membres de la famille élargie, leaders communautaires et leaders religieux ou son époux et sa belle-famille. <p><i>En règle générale, il n'est pas conseillé d'impliquer l'époux ou la belle-famille dans la gestion de cas. Pour les époux et les belles-familles non-contrevenants, il peut être conseillé d'encourager leur participation dans d'autres services tels que les séances communautaires sur les compétences de vie, l'égalité des genres et autres activités de sensibilisation. Il peut être conseillé que les collègues qui dirigent ces activités les invitent afin de ne pas affecter votre relation avec la fille.</i></p>	

Gestionnaires de cas et bénévoles	De quel soutien ai-je besoin?
<ul style="list-style-type: none"> ● Je sais que chaque cas concerné par le mariage d'enfants est unique. Je dois évaluer attentivement et régulièrement chaque cas et travailler avec la fille pour développer un plan d'action de cas unique. <p><i>Ces cas sont uniques en raison du caractère individuel de la fille, des personnes qui sont dans sa vie, des personnes impliquées qui ont le pouvoir, du système juridique national et du statut de demandeur d'asile de la fille, de la capacité des acteurs de l'intervention, des services disponibles pour une orientation et autres aspects.</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les filles qui risquent le mariage des enfants et les filles déjà mariées qui ne participent pas aux services de gestion de cas, mon rôle consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer en sécurité avec la fille ; - Fournir des informations à propos de la gestion de cas disponible et d'autres services spécialisés ; - Si elle me révèle quoi que ce soit, lui dire que je la crois, qu'elle ne sera pas jugée ni ridiculisée pour avoir demandé un soutien. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Mon rôle envers les filles dans mes dossiers consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les besoins et la sécurité de la fille et bâtir une relation de confiance avec elle ; - S'assurer que le plan d'action du cas comprend des efforts pour stopper les mariage d'enfants imminents ou pour planifier la sécurité des filles au sein d'un mariage ; - Ne pas forcer les filles mariées à se séparer ou à divorcer de leur époux ; - Mettre à jour régulièrement l'évaluation des intérêts supérieurs et discuter des mesures de suivi possibles avec la fille. <p><i>Les exceptions à cette règle sont les enfants plus jeunes et les adolescents plus jeunes (moins de 14 ans) où en raison de leur âge, leur maturité et d'autres facteurs, il est possible qu'ils ne puissent pas prendre des décisions seuls. D'autres exceptions sont des cas graves impliquant des enfants jeunes où des mesures de protection supplémentaires seront éventuellement nécessaires pour protéger l'enfant ou lorsque des lois de signalement obligatoire sont en place.</i></p> 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Le point le plus important pour moi est de garantir l'accès à une fille qui est à risque d'un mariage d'enfants. Cela signifie que dans certains cas, je devrai déterminer et adapter la pression que je fais subir à la famille pour stopper le mariage, car si la pression est trop grande, la famille pourrait me repousser. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je ne fais pas la médiation entre les filles et leur époux. Aucun gestionnaire de cas de protection des enfants ne doit s'engager dans la médiation, en particulier dans des cas de mariage d'enfants. Je ne suis pas conseiller.ère matrimoniale. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je comprends comment trier les cas et qui traite les cas de mariage d'enfants dans ma région. <p><i>Par exemple, dans les régions à forte prévalence et aux capacités limitées, la priorité peut être donnée aux enfants mariés qui sont physiquement avec leur époux.se (dans le camp/sur le site), les enfants mariés ou les enfants de moins de 16 ans qui sont à risque d'un mariage d'enfants et les cas avec des risques immédiats où des préjudices sont probables.</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je connais les lois relatives au mariage et les exemptions au mariage dans mon cadre. Je sais comment elles sont appliquées dans les communautés avec lesquelles je travaille, y compris les réfugiés. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je connais les règles de signalement obligatoire concernant les cas de maltraitance d'enfants, violence sexuelle ou cas d'abus et d'exploitation sexuels, et comment elles s'appliquent à moi, aux enfants et aux adultes. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je demande un soutien technique et psychologique à mes supérieurs et collègues quand je me sens dépassé.e et stressé.e par le processus de gestion de cas ou des cas particuliers. 	

● **Personnel d'HCR et partenaires seulement** : Je comprends les implications potentielles du mariage d'enfants sur le traitement des cas de réfugiés et vice versa. Je suis parfaitement informé.e des questions de mariage d'enfants dans le traitement des cas de protection des réfugiés, y compris la gestion des enregistrements et de l'identité, la détermination du statut de réfugié et les solutions durables.

Trois exemples de scénarios de ce qu'il faut faire :

Gestionnaires de cas et bénévoles

1 Lorsqu'un cas de mariage d'enfants imminent m'est signalé par la communauté ou par le biais d'un tiers :

- Premièrement, je discute avec mon.ma supérieur.e de la meilleure méthode pour entrer en communication avec la fille. Je ne me précipite pas pour parler aux parents, leaders communautaires, futur époux ou autre membre de la famille.
- Mon.ma supérieur.e et moi-même étudions la méthode la plus sûre pour aborder la fille, afin de ne mettre personne en danger, ni elle ni moi, et pour ne pas risquer d'endommager la relation entre la communauté et mon organisation.
- Je me rappelle que la prévention d'un mariage d'enfants est seulement une partie du plan d'action de gestion de cas. Ce plan d'action doit être créé avec la fille et ses parents/les personnes qui en ont la charge non contrevenants ou un.e adulte de confiance.

2 Lorsqu'une fille mariée plus âgée m'est signalée par la communauté ou par le biais d'un tiers :

- Premièrement, je discute avec mon.ma supérieur.e de la meilleure méthode pour entrer en communication avec l'enfant mariée. Nous décidons de communiquer avec nos collègues PE/VBG pour savoir si l'enfant mariée est déjà connue de leurs services.
- Nous étudions la méthode la plus sûre pour aborder la fille mariée, afin de ne mettre personne en danger, ni elle ni moi, et de ne pas risquer d'endommager la relation entre la communauté et mon organisation.
- Nous savons qu'au cours des prochains jours, il y aura un événement de sensibilisation communautaire dans sa partie du camp.
- Un petit groupe de personnel de protection décide de se rendre dans sa zone pour effectuer d'autres activités de sensibilisation auprès des femmes et des filles et les informer des services disponibles. Ils veillent à inclure sa propriété familiale afin de ne pas stigmatiser le foyer et de ne pas mettre la fille en danger.
- Je n'oublie pas que, même s'il s'agit d'une enfant, elle vit en tant que femme mariée et par conséquent, je m'appuie sur l'approche centrée sur les survivants lors de notre rencontre. Je l'informe des services disponibles qui sont aussi ouverts aux filles.

3 Quand une fille jeune mariée me révèle directement qu'elle est mariée (qu'elle mentionne ou pas un éventuel abus) :

- Je lui demande si elle est à l'aise de parler à l'endroit où nous sommes ou si elle préférerait aller dans un lieu où elle se sent davantage en sécurité ou plus confortable.
- Je lui dis qu'elle n'est pas seule. Je lui explique mon rôle. Je lui demande si elle souhaiterait connaître les services à sa disposition.
- Je ne lui pose pas de questions à propos de son mariage, je ne lui demande pas qui est son mari, où sont ses parents ou si elle a subi des abus.
- Je lui demande si elle veut bien me dire où elle vit et comment je peux la recontacter.
- Je lui demande si elle se sent en sécurité chez elle.
- Je lui demande si elle souhaiterait revenir me voir afin de parler de sujets qui l'inquiètent et qui la rendent heureuse. Nous prenons rendez-vous pour le lendemain dans l'espace adapté aux enfants.
- En raison de son jeune âge, elle représente un cas à haut risque et haute priorité. Je discute donc du cas avec mon.ma supérieur.e dès que je peux pour déterminer les étapes suivantes.

Dans le doute, je contacte mon.ma supérieur.e pour des conseils.

N'oubliez pas vous pouvez toujours envoyer un courriel à Helpdesk.ChildMarriage@plan-international.org.

Ce Helpdesk est réservé exclusivement au mariage d'enfants et est géré par HCR et Plan International.

Nous avons pour mission de vous aider à soutenir le mieux possible la communauté.

Superviseurs de la gestion des cas

Cette liste de contrôle est fondée sur les enseignements tirés par HCR et Plan International dans le cadre de la gestion de cas de mariage d'enfants dans la protection des enfants (PE) et des services de gestion de cas de la violence basée sur le genre (VBG). Quatre opérations dans trois pays ont participé à des approches pilotes en 2022 et 2023. **Pour plus d'informations, consultez le document technique complet et la synthèse succincte.** La liste de contrôle s'adresse aux **Superviseurs de la gestion de cas**. Lisez les déclarations et déterminez comment les appliquer à vos travaux. Discutez avec votre superviseur technique des domaines dans lesquels vous estimez avoir besoin d'un soutien ou de conseils supplémentaires.

Tout au long de cette liste de contrôle, nous parlons des filles. C'est parce que les filles sont affectées de manière disproportionnée par les pratiques liées au mariage d'enfants. Toutefois, nous savons que les garçons sont également concernés par la pratique en fonction du cadre.

Superviseurs	De quel soutien ai-je besoin?
<ul style="list-style-type: none"> ● Seuls les membres du personnel qui ont été formés et possèdent une expérience doivent se charger de cas de mariage d'enfants en raison de leur complexité. J'essaierai de m'inscrire et de demander à tous mes gestionnaires de cas de participer et de suivre des cours de recyclage réguliers. Dans la mesure du possible, j'intégrerai mes acquis à nos réunions. <p><i>La formation principale couvre les thèmes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion de cas PE ou VBG ; - module de formation en ligne HCR/Plan International sur la gestion des cas de mariage d'enfants ; - formation de prise en charge d'enfants survivants d'abus sexuels, UNICEF/IRC. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les membres du personnel possédant une expérience en travaux dans le domaine PE ou VBG, débiter par un nombre de cas plus petit s'ils concernent le mariage d'enfants ou des enfants survivants, c.-à-d. 10 à 12 cas (au lieu de 16). <p><i>Les tout nouveaux gestionnaires de cas sans aucune expérience d'autres types de cas NE commencent PAS immédiatement à traiter des cas complexes tels que ceux qui sont concernés par le mariage d'enfants ou des enfants survivants.</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● J'explorerai et je demanderai à mes supérieurs de me donner accès à des opportunités d'élargir mes connaissances et d'échanger avec le personnel technique à propos du mariage d'enfants. J'encadrerai les gestionnaires de cas en conséquence. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je sais que les cas concernés par le mariage d'enfants sont compliqués et j'apporterai un soutien supplémentaire aux gestionnaires de cas qui les traitent. Pour le personnel qui gère des cas complexes, j'augmenterai la supervision de groupe et/ou le nombre de réunions de gestion de cas. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je soutiendrai et j'évaluerai le développement des plans d'action pour les cas de mariage d'enfants. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Régulièrement, je ferai le point avec le personnel au sujet des évaluations de risques et je les ajusterai le cas échéant afin de garantir leur sécurité, la sécurité des filles et nos relations avec la communauté. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je créerai des opportunités d'apprentissage dans le cadre des réunions de gestion de cas et de la supervision de groupe pour tirer des enseignements des expériences mutuelles de la gestion de cas concernés par le mariage d'enfants. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Dans le doute sur les mesures à prendre, je demanderai conseil à mon.ma supérieur.e technique ou je contacterai le Helpdesk d'HCR-Plan International. Je peux également suggérer une étude de cas en équipe ou une consultation à laquelle participeront des collègues PE et VBG afin de déterminer la meilleure méthode à adopter. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je reconnais que la gestion de cas de mariage d'enfants ou de toute forme de VBG concernant des enfants peut accroître la probabilité de burn-out parmi le personnel et d'autres formes de traumatisme pour les gestionnaires de cas. Je normaliserai et j'exprimerai de l'empathie pour les sentiments et les émotions que pourraient ressentir les gestionnaires de cas et j'essaierai de surveiller leur santé mentale. 	

Superviseurs	De quel soutien ai-je besoin?
<ul style="list-style-type: none"> ● Je m'assurerai que le personnel et les bénévoles comprennent que la gestion de cas est aussi importante pour les filles mariées que pour les cas de filles à risque (imminent). La gestion de cas ne doit pas s'arrêter une fois qu'une fille est mariée. Il faut explorer avec la fille, sa famille, et dans certains cas l'époux, les obstacles qui empêchent la poursuite des prestations de service. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je m'assurerai que l'ensemble du personnel sait que tout contact avec l'époux de filles mariées doit être une exception et que mon.ma supérieur.e doit donner son approbation avant toute communication avec l'époux d'une fille ou toute personne de son environnement. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je documenterai les pratiques prometteuses ou les problèmes et je les partagerai sur les réseaux de coordination nationaux et mon.ma supérieur.e technique afin d'améliorer les connaissances collectives et les bonnes pratiques. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je vérifierai régulièrement le bien-être du personnel et j'ajusterai sa charge de travail et le soutien en conséquence. 	

Dans le doute, je contacte mon.ma supérieur.e pour des conseils.

N'oubliez pas vous pouvez toujours envoyer un courriel à Helpdesk.ChildMarriage@plan-international.org.

Ce Helpdesk est réservé exclusivement au mariage d'enfants et est géré par HCR et Plan International.

Nous avons pour mission de vous aider à soutenir le mieux possible la communauté.

Les coordinateurs et conseillers techniques nationaux, régionaux et mondiaux

Cette liste de contrôle est fondée sur les enseignements tirés par HCR et Plan International dans le cadre de la gestion de cas de mariage d'enfants dans la protection des enfants (PE) et des services de gestion de cas de la violence basée sur le genre (VBG). Quatre opérations dans trois pays ont participé à des approches pilotes en 2022 et 2023. [Pour plus d'informations, consultez le document technique complet et la synthèse succincte.](#) Cette liste de contrôle s'adresse les **coordinateurs et conseillers techniques nationaux, régionaux et mondiaux**. Lisez les déclarations et déterminez comment les appliquer à vos travaux. Parlez à votre supérieur.e ou contactez le Helpdesk si vous avez besoin de soutien.

Tout au long de cette liste de contrôle, nous parlons des filles. C'est parce que les filles sont affectées de manière disproportionnée par les pratiques liées au mariage d'enfants. Toutefois, nous savons que les garçons sont également concernés par la pratique en fonction du cadre.

Coordinateurs nationaux / conseillers techniques / directeurs techniques mondiaux	De quel soutien ai-je besoin?
<p>Formation et développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je m'assurerai que la formation, le mentorat et les échanges de connaissances peuvent être facilités entre agences pour les problèmes complexes, tels que le mariage d'enfants. • J'organiserai/je demanderai des formations régulières sur la gestion de cas fondamentale et avancée pour les acteurs PE et VBG et pour la gestion des révélations de VBG, y compris de la part d'enfants et d'adolescents, qui sont accessibles d'un point de vue linguistique et géographique. • J'encouragerai et soutiendrai des réunions régulières sur les procédures opérationnelles standard (POS) et la manière de les appliquer aux cas de mariage d'enfants pour les acteurs PE et VBG. • J'organiserai/je demanderai des formations sur la prise en charge d'enfants survivants d'abus sexuels qui sont accessibles d'un point de vue linguistique et géographique. • J'œuvrerai en faveur de formations pour les gestionnaires de cas et les autres personnels de première ligne et les bénévoles, visant à l'amélioration de leurs aptitudes et compétences, en accord avec les services adaptés aux filles et les attitudes inclusives. <p><i>Afin de réduire les préjugés internes, les services ont axés sur l'autonomisation et libres de toute discrimination, jugement ou renforcement d'attitudes préjudiciables, pouvant limiter la participation et l'accès de certaines adolescentes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je distribuerai les nouveaux modules de formation en ligne HCR/Plan International sur les approches adaptées aux adolescentes et sur la prise en charge du mariage d'enfants dans la gestion de cas dans tous les réseaux. • Je demanderai un soutien approprié de la part de la direction ou des partenaires concernés si je ne peux pas répondre à toutes les demandes. • J'œuvrerai en faveur de ressources adéquates pour garantir des formations, un soutien et une visibilité efficaces, pour des services de gestion de cas de qualité, en particulier dans les cas complexes tels que le mariage d'enfants. 	

Coordinateurs nationaux / conseillers techniques / directeurs techniques mondiaux	De quel soutien ai-je besoin?
<p>Soutien technique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● J'évaluerai les procédures opérationnelles standard (POS) actuelles et j'assurerai la coordination avec les équipes PE/VBG pour les mettre à jour le cas échéant, comme par exemple étudier les causes profondes et les facteurs aggravants en lien avec le mariage d'enfants, ainsi que les critères de cas en lien avec les cas de mariage d'enfants. Je m'assurerai que les POS tiennent compte de toutes les adolescentes, y compris les filles qui ont déjà été mariées et les jeunes mères. <p><i>Il conviendra d'inclure des conseils supplémentaires dans les POS à propos de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation, identification et engagement des filles déjà mariées ; - précision du processus d'évaluation pour comprendre les voies décisionnelles en matière de mariage d'enfants et les sentiments des filles à propos du mariage ; - étude des analyses de risque en fonction de la capacité et de la prévalence du mariage d'enfants ; - nuances associées au traitement des cas de réfugiés d'HCR (uniquement pertinent pour les enfants réfugiés) ; - précision sur le moment propice et la manière de clôturer et de transférer des cas concernés par le mariage d'enfants, c.-à-d. éviter de clôturer un cas parce que la fille s'est mariée ou a fêté ses 18 ans. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Je procéderai à l'évaluation et à la coordination, avec les acteurs PE/VBG, pour m'assurer que les voies d'orientation sont adaptées aux adolescentes et j'envisagerai des services pour les adolescentes, y compris les filles déjà mariées et les jeunes mères. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● J'encouragerai et je soutiendrai l'inclusion du mariage d'enfants comme préoccupation fondamentale dans les évaluations de besoins, les HNO et HRP, les évaluations multisectorielles et autres analyses et processus de développement stratégique. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● J'œuvrerai en faveur de la mise à jour des formations standard d'orientation pour la gestion de cas PE et VBG et autres ressources nationales afin de mieux tenir compte des enseignements acquis dans le cadre de la gestion de cas de mariage d'enfants, en particulier pour les besoins uniques des filles mariées. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● J'explorerai les opportunités de mise en place et de test de l'utilisation de forums de gestion de cas dans mon contexte. <p>Les forums de gestion de cas sont des groupes informels ou formels d'acteurs de l'ensemble du système de gestion de cas, y compris des représentants de PE et VBG, différents services d'orientation, agences des Nations Unies, ONG, acteurs locaux et nationaux qui se réunissent pour améliorer les méthodes de travail par le dialogue et le partage d'expériences et de difficultés. Une recommandation d'essais pilotes précédents était l'inclusion de représentants de comités de protection (des enfants) basés dans la communauté ou d'autres représentants communautaires pour veiller à une meilleure participation et de meilleurs liens avec la communauté.</p> <p>Cette action pourrait nécessiter des conseils complémentaires pour soutenir le fonctionnement optimal et la qualité technique des forums. Il est recommandé de surveiller attentivement l'impact de cette approche et de partager les enseignements acquis.</p>	

PERSONNEL HCR UNIQUEMENT :

- Mettre à jour et modifier les politiques et processus nationaux HCR concernant l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et les solutions durables, afin de mettre l'accent au mieux sur les bonnes pratiques dans le cadre de la gestion des cas de mariage d'enfants.
- Créer des opportunités sur les procédures en faveur de l'intérêt supérieur et les cas de mariage d'enfants pour le personnel HCR et les partenaires.

**Dans le doute, je contacte mon.ma supérieur.e pour des conseils.
N'oubliez pas vous pouvez toujours envoyer un courriel à Helpdesk.ChildMarriage@plan-international.org.
Ce Helpdesk est réservé exclusivement au mariage d'enfants et est géré par HCR et Plan International.
Nous avons pour mission de vous aider à soutenir le mieux possible la communauté.**



À propos de Plan International

Plan International est une organisation humanitaire et de développement indépendante/une association caritative/une organisation à but non lucratif [sélectionnez ce qui convient] qui fait avancer les droits des enfants et l'égalité filles-garçons ou l'égalité supp des droits pour les filles. Nous croyons au pouvoir et au potentiel de chaque enfant mais nous savons que cela est souvent balayés par la pauvreté, la violence, l'exclusion, les normes sociales et la discrimination. Et ce sont les filles qui sont le plus affectées.

En travaillant conjointement avec des enfants, des jeunes, des sympathisants et des partenaires, nous recherchons un monde plus juste et plus durable qui s'attaquent aux causes profondes des défis que les filles et les enfants vulnérables peuvent rencontrer. Nous accompagnons, les filles et plus largement tous les enfants de la naissance jusqu'à l'âge adulte pour développer leur autonomie et leur donner la capacité de décider pour leur vie en situation de développement et/ou d'urgence. Nous stimulons des changements dans les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et mondial grâce à notre portée, notre expérience et notre connaissance des besoins, des réalités et des inégalités.

Pendant plus de 85 ans, nous avons mobilisé d'autres optimistes déterminées pour transformer les vies de tous les enfants dans plus de 80 pays.

Ensemble, nous n'arrêterons pas. Jusqu'à l'égalité !

Suivez nous sur

- facebook.com/planinternational
- twitter.com/planglobal
- instagram.com/planinternational
- linkedin.com/company/plan-international
- youtube.com/user/planinternationaltv

Plan International
Siège international
Dukes Court, Duke Street, Woking,
Surrey GU21 5BH, United Kingdom
Tel: +44 (0) 1483 755155
Fax: +44 (0) 1483 756505
E-mail: info@plan-international.org
 plan-international.org



A propos du HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés

Ce que nous voulons réaliser

Un monde où chaque apatride et chaque personne contrainte de fuir peut se construire un avenir meilleur.

Qui sommes-nous ?

Le HCR, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, est une organisation mondiale qui se consacre à sauver des vies, à protéger les droits et à construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées de force et les apatrides.

Ce que nous faisons

Le HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés, mène une action internationale pour protéger les personnes contraintes de fuir leur foyer en raison d'un conflit ou de persécutions. Nous fournissons une assistance vitale comme des abris, de la nourriture et de l'eau, nous aidons à sauvegarder les droits de fondamentaux et nous élaborons des solutions qui garantissent aux personnes un endroit sûr qu'elles peuvent appeler leur foyer et où elles peuvent se construire un avenir meilleur. Nous veillons également à ce que les apatrides obtiennent une nationalité.

Pourquoi nous sommes importants

Chaque année, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont contraints de fuir leur foyer pour échapper aux conflits et aux persécutions. Nous sommes la première organisation mondiale à soutenir les personnes contraintes de fuir et celles qui sont privées de nationalité. Nous sommes présents sur le terrain dans plus de 130 pays et mettons notre expertise au service de la protection et de la prise en charge des personnes déplacées de force et des apatrides, dont le nombre s'élèvera à 114 millions en septembre 2023.

Suivez nous sur

- twitter.com/Le_HCR
- facebook.com/LeHCR
- instagram.com/refugees/
- youtube.com/channel/UCOE_zfHmou6nrMBHHNsaneg
- tiktok.com/@refugees
- linkedin.com/company/unhcr/

Siège du HCR à Genève, Suisse
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Case Postale 2500, CH-1211 Genève 2 Dépôt, Suisse

Pour découvrir toutes les ressources liées à cette série, veuillez consulter le site suivant
<https://plan-international.org/publications/child-marriage-case-management-for-refugees/>

Publié en 2024. Texte © Plan International et HCR